

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Interconnexion AEP du bourg de Roura au réseau de la Comté

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur LUBIN Sébastien, Chef du Service Eau Potable
Madame SOEROPAIMAN, chargée de mission AEP

RCS / SIRET

2 4 9 7 3 0 0 4 5 0 0 0 2 1

Forme juridique Communauté d'agglomérations

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22	Canalisation AEP pression, Ø200 à Ø250, à poser sur environ 11000 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la pose d'une canalisation AEP pression d'un diamètre compris entre 200 et 250 mm entre le carrefour de Stoupan (RN2/RD6) et le réservoir AEP existant de Roura soit un linéaire d'environ 11 km.
Les travaux seront réalisés majoritairement sous accotement. Le passage du pont de Roura se fera sous caniveau technique (selon disponibilité) ou par fixation sur la corniche avale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de réaliser les travaux d'interconnexion du Bourg de Roura au réseau d'eau potable de la Comté afin de sécuriser l'alimentation en eau du bourg de Roura.

Le futur réseau permettra de résoudre le problème de la quantité d'eau disponible pour le bourg et permettra de nouveaux projets d'urbanisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront selon trois principales phases :

- pose de la canalisation sous accotement le long de la RD6 entre le carrefour de Stoupan et l'entrée du bourg de Roura ;
- pose de la canalisation sur le pont du Mahury ;
- pose de la canalisation dans le bourg de Roura jusqu'au réservoir existant.

Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre s'assureront de la conformité de la réalisation du projet sur tous ces aspects. Les travaux seront sources de flux de véhicules de chantier et d'approvisionnement en matériel et en fourniture, de nuisances sonores mais rentrant dans les champs réglementaire, etc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue du chantier et de la réception définitive des travaux, le Dossier des Ouvrages Exécutés (plans de récolement et PV d'essais) sera remis à la Maîtrise d'Ouvrage (CACL).

Dans sa phase d'exploitation, le réseau AEP (propriété de la CACL) sera confié au fermier titulaire (SGDE).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de la canalisation (Ø200 à Ø250) posée sous accotement (RD6 et bourg Roura)	environ 10 150 ml
Linéaire posé sur le pont du Mahury	environ 600 ml
Linéaire posé sur piste d'accès au réservoir	environ 250 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrefour de Stoupan à Matoury
(point de départ)

jusqu'au

Réservoir AEP à Roura (point
d'arrivée)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 52 ° 21 ' 49 " 59 Lat. _4 ° 48 ' 20 " 20

Point d'arrivée : Long. 52 ° 19 ' 13 " 38 Lat. _4 ° 43 ' 39 " 65

Communes traversées :

Matoury, Roura

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Matoury et de Roura sont classées en commune littorale selon la loi littorale. Toutefois la distance du projet à la mer est de 14 km au minimum.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Roura est une commune du Parc Naturel Régional de Guyane
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe aux abords du site inscrit du bourg de Roura.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Roura est couverte par un PPRI approuvé le 26 janvier 2012. Cependant, seul le secteur de Cacao est couvert par le PPRI. Sur le bourg de Roura, la commune a joint au PLU une étude hydraulique avec une cartographie pour les crues exceptionnelles. La RD6 est concerné par le zonage. Matoury est concerné par les PPRI, PPRI et PPRmvt qui ont été respectivement approuvés le 25/07/2001, 25/07/2001 et le 15/11/2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des tranchées, une partie des matériaux extraits sera soit excédentaire soit impropre à la réutilisation. Ces derniers seront évacués dans un site validé par la maîtrise d'ouvrage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des tranchées, une partie des matériaux extraits sera potentiellement impropre à la réutilisation. Un apport de matériau (issu de carrière agréée) pourra être envisagé afin de combler ce déficit.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un risque d'inondation. Toutefois le projet n'engendre aucun changement de la topographie des accotements de la RD6 dans lesquels seront posés la canalisation. En cas de mise en oeuvre de conduites en fonte, des mesures de PH et de conductivité seront réalisées afin de mettre en oeuvre une conduite adaptée à l'agressivité du terrain. Lors du passage des criques, les niveaux maximaux des inondations seront respectés afin qu'il n'y ait aucun obstacle dans le champ d'écoulement des crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet peut être source de gîtes larvaires. Afin de veiller à ce que cela n'arrive pas, les entreprises devront répondre à un cahier des charges précis et seront suivies tout le long des travaux par le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre. Dans le cas où l'épidémie COVID serait toujours d'actualité durant la phase chantier, des mesures seront prises dès l'appel d'offres pour concilier travaux et gestes barrières.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, il y aura forcément des engins de chantier et potentiellement des liaisons depuis Cayenne pour l'amené du personnel et du matériel.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruit dû aux engins de chantier : (pelle, compacteur, camions, etc..) mais les entreprises devront respecter les législations en vigueur sur le sujet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des phases de compactage sont nécessaires à la bonne mise en oeuvre des matériaux. Le compactage est source de vibration mais sur une aire restreinte autour de l'engin de compactage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'éclairage lumineux existant des communes de Matoury (carrefours sur RD6 et pont sur Mahury) et de Roura (bourg).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets non dangereux liés aux travaux. En phase travaux, le cahier des charges des entreprises prévoiera la mise en oeuvre de bennes à ordures ainsi que le tri des déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux, les entreprises seront soumises à un cahier des charges précis visant à réduire au maximum les impacts : bruit, flux de véhicules, poussière, etc. Un contrôle permanent en cours d'exécution sera assuré.
 Au cours de l'étude, la commune et la CTG seront associées aux réflexions sur la gestion du trafic routier et des perturbations sur la circulation. Il sera imposé aux entreprises des plages horaires dans lesquelles le travail sera autorisé afin de limiter les perturbations. En accord avec la police municipale, il sera mis en oeuvre des plans de circulation et des itinéraires bis quand cela est possible (bourg de Roura par exemple).
 Les riverains seront informés des travaux par une communication réalisée par le biais de panneau de chantier et des médias locaux (journaux, télévision ou radio). Cette communication est réalisée par la CACL.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet soit soumis à une évaluation environnementale car : il ne modifie pas le site où la canalisation sera posée, il améliore la desserte en eau potable sur le bourg de Roura, il sécurise l'alimentation en eau potable du bourg de Roura, il prend en compte, dès la phase avant-projet, les échanges avec la commune de Roura et la CTG pour le passage de la canalisation sous les accotements des voiries du bourg et RD6 ainsi que le franchissement du fleuve.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Matoury

le, 10/12/20

Signature



Président de la Communauté
Agglomération du Centre Littoral

Serge SMOCK